



Fiches ressources

L'école pour tous

CE QUE PREVOIT LA LOI

La loi de 2005 reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école dont relève son domicile. Ce principe est renforcé par la loi de juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et par la Loi de l'école de la confiance qui introduit dans le code de l'éducation la notion d'école inclusive.

Dispositions sur la scolarité et l'enseignement supérieur :

- Droit à la scolarisation en milieu ordinaire dans l'école de proximité + projet personnalisé + équipes de suivi de la scolarisation.
- Droit à l'enseignement supérieur au même titre que les autres étudiants et étudiantes grâce à des adaptations et aménagements (organisation, déroulement des études, aménagements des examens, etc.) et la possibilité de recourir à un assistant d'éducation.
- Définition des principes guidant la scolarisation des enfants et adolescents.
- Introduction d'une formation sur le handicap dans les programmes d'éducation civique.
- Modification du cursus des enseignants dans le cadre du master MEEF (Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation destiné à la préparation des concours d'enseignant et de conseiller principal d'éducation (CPE) avec l'introduction de cours sur le handicap dans l'éducation (histoire, réglementation, services et dispositifs, mise en œuvre dans les pratiques professionnelles).

SCOLARITE -> LES ANNONCES DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP (CNH) 2023

- Attribution d'un identifiant national élève (INE) à tous les enfants (condition nécessaire à la scolarisation et au suivi du parcours scolaire de l'élève) : effectivité annoncée pour janvier 2025.
- Amélioration du statut des AESH depuis rentrée 2023 (revalorisation salariale, pérennisation du contrat).
- Transformation des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé) en PAS (Pôle d'accompagnement scolaire) pour construire une réponse de premier niveau aux besoins des élèves, dont les élèves en situation de handicap, grâce à l'action conjointe des acteurs de l'éducation nationale et du médicosocial
- Accélérer l'attribution directe du MPA (matériel pédagogique adapté) aux ESH pour favoriser l'accessibilité matérielle sur tout le territoire.
- Mise en place d'une formation renforcée des professeurs sur l'accessibilité pédagogique.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -> LES RECENTES ANNONCES

- Faciliter l'accès aux bourses des étudiants en situation de handicap et des étudiants aidants (parents d'ESH, conjoint, descendant).
- Expérimentation de 5 universités pilotes en matière d'accessibilité des enseignements et des locaux dans le cadre du parcours étudiant.

